

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2018**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires :

- Sincérité,
- Annualité,
- Unité,
- Spécialité,
- Equilibre.

Le budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement. Il doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissements.

Le contexte national

Toutes les communes doivent faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

En 2012, la commune percevait une dotation forfaitaire de 127 775 €. En 2018, le budget prévoit 41 075 € (estimation), soit une diminution de plus de 60 %.

Orientations et projets communaux

Le projet de budget 2018 a été bâti sur les bases des discussions lors de la commission des finances qui s'est réunie à deux reprises en mars 2018 (10/03 et 31/03).

Le projet de budget primitif a été présenté avec la reprise des résultats 2017.

Les grandes orientations pour l'année 2018 sont la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

- ne pas augmenter les impôts locaux,
- la poursuite de ses efforts d'investissement avec notamment :
 - Les réfections de voirie dans le cadre du contrat triennal départemental,

- Les acquisitions foncières nécessaires à la création de la piste cyclable le long de la RD 34,
- Projet centre village,
-

En 2018, la commune investira dans les principaux projets suivants :

- Remplacement des menuiseries au foyer rural et travaux d'accessibilité,
- Acquisition foncière RD 34 + étude technique piste cyclable,
- Travaux routiers,
- Terminer le remplacement des menuiseries de l'école,
- Remplacement du matériel informatique de la mairie,
- Acquisition d'un logiciel e.familles

Dépenses de fonctionnement par chapitre - années 2017 et 2018

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>	<u>Variation</u>
011 - charges à caractère général	458 375.00	433 600.00	-24 775.00
012 - charges de personnel	534 300.00	601 705.00	67 405.00
014 - atténuation de produits	329 969.00	326 465.00	-3 504.00
65 - autres charges de gestion courante	161 345.00	117 360.00	-43 985.00
66 - charges financières	4 995.00	2 200.00	-2 795.00
67 - charges exceptionnelles	1 730.00	1 730.00	0
022 - dépenses imprévues	69 146.00	70 000.59	854.59
023 - virement à l'investissement	457 673.09	696 369.00	238 695.91
042 - opérations d'ordre	14 000.00	14 000.00	0
TOTAL	2 031 533.09	2 263 429.59	231 896.50

Recettes de fonctionnement par chapitre - années 2017 et 2018

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>	<u>Variation</u>
002 - excédent antérieur	504 732.96	730 781.18	226 048.22
013 - atténuation de charges	3 000.00	10 000.00	7 000.00
70 - produits des services	164 250.00	172 250.00	8 000.00
73 - impôts et taxes	1 214 291.13	1 207 578.41	-6 712.72
74 - dotations, subventions et participations	114 429.00	113 320.00	-1 109.00
75 - autres produits de gestion courante	27 500.00	26 500.00	-1 000.00
77 - produits exceptionnels	3 300.00	3 000.00	-330.00
78 - reprise sur amortissements et provisions	0.00		
TOTAL	2 031 533.09	2 263 429.59	231 896.50

Dépenses d'investissement par chapitre - années 2017 et 2018

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>	<u>Variation</u>
16 - emprunts et dettes assimilés	148 700.00	150 605.00	1 905.00
20 - immobilisations incorporelles	39 145.00	17 175.00	-21 970.00
21 - immobilisations corporelles	1 577 877.00	162 999.56	-1 414 877.44
23 - immobilisations en cours	872 820.12	1 554 500.00	681 679.88
020- dépenses imprévues	30 000.00	30 000.00	0.00
RAR	885 700.00	1 077 961.56	192 261.56
TOTAL	2 668 542.12	2 993 241.12	324 699.00

Recettes d'investissement par chapitre – années 2017 et 2018

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>	<u>Variation</u>
001 - excédent reporté	1 895 574.03	809 764.01	-1 085 210.02
10 - dotations, fonds divers et réserves	59 000.00	93 143.00	34 143.00
13 - subventions d'investissement	242 295.00	1 082 400.80	840 105.80
021 - virement du fonctionnement	457 673.09	696 369.00	238 695.91
040 - opérations d'ordre	14 000.00	14 000.00	
RAR 2017		297 564.31	297 564.31
TOTAL	2 668 542.12	2 993 241.12	324 699.00

Informations relatives à la dette

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>	<u>Variation</u>
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	1 704 931.58	1 656 277.06	1 446 303.81
Annuités d'emprunt	153 695.00	152 805.00	-890.00
Dont remboursement en capital	148 700.00	150 605.00	1 905.00
Dont remboursement des intérêts	4 995.00	2 200.00	-2 795.00

Taux des contributions directes

Taxe d'habitation	9.30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.35 %

** taux votés en 2017 et reconduits en 2018*